



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LOISIER, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : Mme Anne-Catherine LOISIER, Maire –

Mmes Odile LHUILLIER, Colette GROSSETETE, MM. Jean-Philippe MESLIN, Lionel DUVAUCHELLE, Fabrice DUFOUR, Adjointes,

Mmes Slany DE BENOIST, Martine MAZILLY, Nathalie MOUTINHO, MM Olivier MARECHAL, Emmanuel ENAULT, Michel GARNIER, Jean-Pierre FOUGERAY, Hervé LOUIS, Stéphane CHAVANEL, Marc REVILLE, Luc PARIS, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Marc PETIT à Mme Slany de BENOIST
Mme Reine BAUDOUIN à Mme Odile LHUILLIER
Mme Céline RIBEIRO à M Stéphane CHAVANEL
Mme Emmanuelle ROSE à M Fabrice DUFOUR
Mme Marie-Claude OVERNEY à M Hervé LOUIS
Mme Guylaine JEAN-PIERRE à M Jean Philippe MESLIN

M Stéphane CHAVANEL a été élu secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
2. Décisions du Maire prises par délégation,
3. Vote des taux de la fiscalité locale 2017,
4. Approbation des comptes de gestion 2016 – tous budgets,
5. Approbation des comptes administratifs 2016 – tous budgets,
6. Affectation des résultats sur budgets 2017 – tous budgets,
7. Vote des budgets primitifs 2017 – tous budgets,
8. Application de la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale pour les indemnités des élus,
9. Chaufferies bois – avancement du projet,
10. Evénements culturels 2017,
11. Tarifs d'utilisation des installations sportives,
12. Transfert automatique du PLU à la Communauté de Communes - position du Conseil Municipal de SAULIEU,
13. Installation d'un système de vidéo-protection - demande d'autorisation préfectorale,
14. Questions et informations diverses

Suivent les délibérations

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Maire prises par délégation

Décision n° 1 - 2017 : fixe à 10 € par jour d'occupation le montant de la participation aux frais de fonctionnement de tous les locaux utilisés pour les besoins des expositions culturelles et artistiques, dans le cadre des conventions mentionnées dans la délibération n° 52-2016 du 2 juin 2016 :

1. Convention pour l'exposition « Musée à ciel ouvert »,
2. Convention pour les expositions temporaires du Musée François Pompon,
3. Convention d'utilisation et règlement de la Galerie POMPON, de l'Eglise Saint Saturnin et du Préau MONGE.

3 - Vote des taux de la fiscalité locale 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE le taux des contributions directes locales comme suit :

Intitulé	Taux 2017
Taxe d'habitation	15.85 %
Taxe sur le foncier bâti	21.08 %
Taxe sur le foncier non bâti	41.87 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19.04 %

4 – Approbation des comptes de gestion 2016 – tous budgets

Budget principal

Budgets annexes : Eau & Assainissement, MULTI-ACCUEIL, Piscine et Centre Social

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes : Eau & Assainissement, Multi-accueil, dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice **2016** du budget principal et des budgets annexes : Eau & Assainissement, piscine, centre social et Multi-accueil ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2016** au 31 décembre **2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice **2016** par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

5 – Approbation des comptes administratifs 2016 – tous budgets

Considérant que M. Jean-Philippe MESLIN, préside la séance, Madame Anne-Catherine LOISIER, ordonnateur qui a dressé les comptes administratifs, est invitée à quitter la salle.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mme Anne-Catherine LOISIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice **2016** les finances de la commune de SAULIEU poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de **2016**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	- 345 814,12 €		111 470,52 €	- 310,80 €	- 234 654,40 €
FONCTIONNEMENT	418 580,65 €	301 814,12 €	303 289,80 €	25 746,08 €	445 802,41 €
TOTAUX	72 766,53 €	301 814,12 €	414 760,32 €	25 435,28 €	211 148,01 €

BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	-13 733,48 €		6 473,24 €	- 7 260,24 €
EXPLOITATION	152 668,03 €	45 733,48 €	66 060,28 €	172 994,83 €
TOTAUX	138 934,55 €	45 733,48 €	72 533,52 €	165 734,59 €

BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	- 3,00 €		-307,80 €	- 310,80 €
FONCTIONNEMENT	-10 449,38 €		36 195,46 €	25 746,08 €
TOTAUX	10 452,38 €		35 887,66 €	25 435,28 €

BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	-403,20 €		- 16 972,48 €	- 17 375,68 €
FONCTIONNEMENT	1 397,59 €	703,20 €	17 398,22 €	18 092,61 €
TOTAUX	994,39 €	703,20 €	425,74 €	716,93 €

BUDGET ANNEXE PISCINE

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2016	RESULTATS DE L'EXERCICE 2016	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT			382,27 €	382,27 €
TOTAUX			382,27 €	382,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice **2016** définitivement closes et les crédits annulés.

6 – Affectation des résultats 2016 sur les budgets 2017 – tous budgets

Avant de voter le budget primitif 2017, il y a lieu d'affecter pour chaque budget, principal ou annexe les excédents ou les déficits du compte administratif de l'exercice précédent.

Le choix du Conseil Municipal porte uniquement sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui peut : soit être porté partiellement ou en totalité en recettes de fonctionnement, soit porté partiellement ou en totalité en recettes d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

- Excédent de fonctionnement 2016 de	445 802.41 €
à affecter au compte 1068 – recettes d'investissement	268 574.40 €
à affecter au compte 002 – recettes de fonctionnement	177 228.01 €
- Déficit d'investissement 2016 de	234 654.40 €
à affecter au compte 001 – dépenses d'investissement	

BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL

- Excédent de fonctionnement 2016 de	18 092.61 €
à affecter au compte 1068 – recettes d'investissement	18 092.61 €
à affecter au compte 002 – recettes de fonctionnement	0.00 €
- Déficit d'investissement 2016 de	17 375.68 €
à affecter au compte 001 – dépenses d'investissement	

BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL

- Excédent de fonctionnement 2016 de	25 435.28 €
à intégrer dans budget principal au compte 002 – recettes de fonctionnement.	
- Déficit d'investissement 2016 de	310.80 €
à intégrer dans budget principal au compte 001 – dépenses d'investissement	

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

- Excédent de fonctionnement 2016 de	172 994.83 €
à affecter au compte 1068 – recettes d'investissement	103 054.24 €
à affecter au compte 002 – recettes de fonctionnement	69 940.59 €
- Déficit d'investissement 2016 de	7 260.24 €
à affecter au compte 001 – dépenses d'investissement	

BUDGET ANNEXE PISCINE

- Excédent de fonctionnement 2016 de	382.27 €
à affecter au compte 1068 – recettes d'investissement	0.00 €
à affecter au compte 002 – recettes de fonctionnement	382.27 €
- Déficit d'investissement 2016 de	0.00 €
à affecter au compte 001 – dépenses d'investissement	

7 – Vote des budgets primitif 2017 – tous budgets

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE les budgets primitifs de l'exercice 2017 arrêtés aux chiffres ci-après :

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 18 voix POUR et 5 OPPOSITIONS

Section de fonctionnement

Total des recettes :	3 091 642.69 €
Total des dépenses :	3 091 642.69 €
Dont prévision de virement en section d'investissement :	399 884.80 €

Section d'investissement

Total des recettes :	1 274 607.08 €
Total des dépenses :	1 274 607.08 €
Dont prévision de virement issu de la section de fonctionnement	399 884.80 €

Budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT : Vote avec 18 voix POUR et 5 OPPOSITIONS

Section d'exploitation

Total des recettes :	361 534.61 €
Total des dépenses :	361 534.61 €
Dont prévision virement en section d'investissement :	141 459.74 €

Section d'investissement

Total des recettes :	399 834.85 €
Total des dépenses :	351 854.26 €
Dont prévision de virement issu de la section de fonctionnement :	141 459.74 €

Suréquilibre en investissement de 47 980.59 €

Budget annexe MAISON DES SERVICES AU PUBLIC : Vote avec 18 voix POUR et 5 OPPOSITIONSSection de fonctionnement

Total des recettes :	24 420.00 €
Total des dépenses :	24 420.00 €
Dont prévision virement en section d'investissement :	800.00 €

Section d'investissement

Total des recettes :	800.00 €
Total des dépenses :	800.00 €
Dont prévision de virement issu de la section de fonctionnement :	800.00 €

Budget annexe CENTRE SOCIAL : Vote avec 18 voix POUR et 5 OPPOSITIONSSection de fonctionnement

Total des recettes :	155 974.72 €
Total des dépenses :	155 974.72 €
Dont prévision virement en section d'investissement :	7 647.72 €

Section d'investissement

Total des recettes :	34 440.33 €
Total des dépenses :	34 440.33 €
Dont prévision de virement issu de la section de fonctionnement :	7 647.72 €

Budget annexe PISCINE : Vote avec 18 voix POUR et 5 OPPOSITIONSSection de fonctionnement

Total des recettes :	94 946.27 €
Total des dépenses :	94 946.27 €
Dont prévision virement en section d'investissement :	0.00 €

Section d'investissement

Total des recettes :	0.00 €
Total des dépenses :	0.00 €
Dont prévision de virement issu de la section de fonctionnement :	0.00 €

8 - Application de la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale pour les indemnités des élus.

Pas de délibération

9 – Projet Chaufferies bois

Vu la délibération 57-2016 du 02 juin 2016 par laquelle le conseil municipal a confié au SICECO l'étude de faisabilité du projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Le maire présente la solution technique proposée par Le SICECO, à savoir :

- 2 chaufferies distinctes :

- chaufferie de plain-pied pour la zone « Centre »
- chaufferie semi-enterrée pour la Plaine des Sport.

- Périmètre du projet et bâtiments concernés : zone centre (bâtiment Claude SALLIER, Marché Couvert, Collège, bâtiment CRPF et Trésorerie), zone Plaine des Sports (Groupe scolaire Laurent COURTEPEE, COSEC, piscine, vestiaires, Ecole Maternelle et Multi-accueil, locaux de la Communauté de Communes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de deux chaufferies-bois ;

AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

10 – Evénements culturels 2017

Programmation culturelle du musée François Pompon : « L'Animal entre mythe et réalité » :

- 1 - Expositions temporaires :

- du 1^{er} mars au 28 mai : « LOUP » (Julianna SALMON et Anne-Catherine OTT),
- du 1^{er} juin au 31 décembre : « LE CHOC DES TITANS » (Richard ORLINSKI)
- du 1^{er} avril au 31 décembre « OR'LINSKI, une pépite dans la ville »

L'exposition « ANIMAL entre mythe et réalité » vise à mutualiser et fédérer les pratiques artistiques et scientifiques autour d'une thématique. L'année 2017 articulera art, biologie, sociologie et éthologie.

Autrefois ignoré, parfois même franchement méprisé, le genre animalier connaît depuis quelques décennies un regain d'intérêt auprès des collectionneurs, des chercheurs de différentes disciplines et des muséologues. Les contes et les légendes sont remplis de créatures fantastiques qui, comme les loups, peuplaient autrefois l'univers mental. Rien d'étonnant à ce que nos artistes invités, Julie Salmon, Anne-Catherine OTT et Richard

ORLINSKI trouvent dans le folklore une source d'inspiration (Le méchant loup du petit chaperon rouge, King-Kong...). L'extension contemporaine dans la ville contribue à son identification et garantit au lieu une image novatrice et représentative des arts plastiques. Les manifestations d'art en public ont la fonction d'ouvrir le musée sur la ville, d'installer une présence publique des œuvres, de diffuser l'art dans la vie quotidienne des résidents.

Coût prévisionnel : **31 931.97 € HT.**

- 2 - Animations et spectacles : Développement des services publics et projets fédérateurs d'éducation artistique et culturelle – coût prévisionnel : **3 775 € HT.**

Fédérez des groupes d'enfants de milieu scolaire, périscolaire et extra-scolaire autour d'une aventure commune excitante : Création collaborative d'un parcours artistique et culturel virtuel autour de l'exposition temporaire de Richard ORLINSKI sur GuidiGO Studio. Activité de Gravure, les groupes réaliseront des gravures autour du thème du loup afin d'explorer leur représentation de l'animal et de découvrir un procédé technique inhabituel pour eux. Spectacle vivant animalier pédagogique sur le thème du loup.

- 3 - Publications : présentation complète des collections du Musée François Pompon (français) et La Clé des Musées : présentation (collections permanentes, expositions temporaires et horaires d'ouverture) de 19 musées et écomusées du Morvan.

Coût prévisionnel : **1 010.00 € HT**

- 4 - Récolement décennal : Aménagement des réserves pour une gestion optimale des collections : rayonnages métalliques, étagères et meubles, étuis pour pièces de monnaie, boîtes pour l'archivage et la conservation.

Aide au coût salarial de l'agent détaché à 80 % par la municipalité du service de l'Office Municipal de la Culture au musée.

Coût prévisionnel : **35 946.00 € HT**

- 5 - Restauration collections du musée :

Mise en valeur des collections d'art sacré dans l'espace muséal.

Le musée de Saulieu, conserve un certain nombre d'éléments destinés à la liturgie chrétienne, ainsi que des sculptures propres à cette religion. Cette salle d'exposition du musée à l'atmosphère particulière – mi musée, mi sacristie - peut être considérée comme un des modes de lecture d'une église. C'est pourquoi, la restauration des deux statues en bois polychrome datées du XIIIe s. et XVe s, doit être entreprise rapidement car ces œuvres possèdent une place primordiale (historique et scientifique) au sein de la collection du musée : **CHRIST EN CROIX XIIIème siècle et SAINT ANTOINE XVème siècle.**

Coût prévisionnel : **2 919.77 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la programmation culturelle 2017 présentée ci-dessus ;

APPROUVE les plans de financement provisoires présentés en annexe de la présente délibération

SOLLICITE pour ces projets l'aide de l'Etat, du Département de la Côte d'Or et de la Région Bourgogne – Franche-Comté, au taux maximum.

11 – Tarifs d'utilisation des installations sportives

Les équipements et installations sportives sont mis à disposition des utilisateurs dans le cadre de conventions signées avec la collectivité. Le tarif de l'indemnisation doit être fixé par le Conseil Municipal.

Le Maire propose d'appliquer le barème d'utilisation des équipements sportifs sur la base des tarifs arrêtés par le Conseil Départemental.

A titre indicatif, en 2016, le Conseil départemental a appliqué pour le Collège, les tarifs suivants :

- 6.17 € / h pour les installations de plein air ;
- 9.27 € / h pour les installations couvertes ;
- 36.30 € / h pour les piscines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'application du barème annuel fixé par le Conseil Départemental aux utilisateurs des installations sportives en respectant la gratuité pour les associations sportives sédélociennes ;

DECIDE QUE pour la Communauté de Communes, un volume d'heures limité et conditionné sera fixé par convention.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

12 – Délibération sur le transfert du PLU à la Communauté de Communes de SAULIEU

La loi ALUR prévoit que la communauté de communes devient compétente en matière de plan local d'urbanisme, dans un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi 2014-366 publiée le 26 mars 2014.

Toutefois, les communes de la Communauté de Communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, s'y oppose.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes de Saulieu ;

DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

13 - Demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 ;

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551 ;

Monsieur Jean-Philippe MESLIN, premier adjoint, explique que la protection des expositions de sculptures en plein air nécessite l'installation d'un système de vidéo dans la ville, aux abords des œuvres.

A cette occasion, le conseil municipal propose d'équiper, à titre expérimental, le site de la plaine des sports qui connaît un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme ces derniers mois. En effet, la vidéo-protection s'avère un outil dissuasif et un moyen de prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :
M. Luc PARIS, ayant quitté la séance, n'a pas participé à ce vote.

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'un système de vidéo-protection ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

14 – Questions et informations diverses

- Cartes Nationales d'Identité
- SAULIEU : Cité de la gastronomie
- Journées gourmandes – invités d'honneur : LA CHAPELLE D'ABONDANCE
- Réunions de quartiers : 1 réunion publique, 2 « cafés quartiers »
- Bulletin municipal en cours de rédaction
- Inscriptions scolaires en mairie

Fin de la séance à 22 H 10